

CHILI

Un grand pas sur la voie de la justice

Index AI : AMR 22/009/2004

ÉFAI

Jeudi 26 août 2004

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La décision de la Cour suprême du Chili exprime clairement sa volonté d'avancer sur la voie de la recherche de la vérité et de la justice, a déclaré aujourd'hui Amnesty International, après que la plus haute instance judiciaire chilienne eut confirmé la levée de l'immunité d'Augusto Pinochet concernant son rôle dans le Plan Cóndor.

La décision de la Cour suprême montre qu'Augusto Pinochet peut et doit rendre des comptes à la justice, au même titre que n'importe quel autre citoyen. Elle constitue un événement remarquable, propre à redonner confiance en l'appareil judiciaire, après deux décennies d'atermoiements face aux violations des droits humains commises sous le régime militaire.

Cet arrêt vient couronner le travail acharné d'avocats et d'avocates, d'organisations de défense des droits humains et des familles des victimes, qui n'ont jamais baissé les bras, malgré les multiples ajournements et les nombreuses reculades. Il leur redonne à tous l'espoir que leur lutte n'aura pas été vaine.

« Pour combattre l'impunité qui règne depuis l'époque du régime militaire, il est indispensable que les trois pouvoirs – exécutif, législatif et judiciaire – agissent avec détermination. »

« Les violations des droits humains – « disparitions », actes de torture et exécutions extrajudiciaires – perpétrées au Chili sous le régime militaire d'Augusto Pinochet constituent des crimes contre l'humanité et doivent être punis en tant que tels, a déclaré Amnesty International pour conclure. La décision de la Cour suprême constitue un premier pas sur la voie de la justice et adresse un message fort à tous les auteurs d'atteintes aux droits humains. »

Informations générales

La Cour suprême du Chili, réunie au complet, a décidé, à une faible majorité (neuf voix contre huit) de lever l'immunité dont jouissait Augusto Pinochet Ugarte, en tant qu'ancien président de la République,

rendant ainsi possible l'ouverture contre lui de poursuites pénales pour sa responsabilité dans les violations des droits humains commises, alors qu'il était au pouvoir, dans le cadre de la tristement célèbre « Opération Cóndor ».

L'Opération Cóndor a été menée, de manière coordonnée, par les gouvernements militaires des pays du sud de l'Amérique latine (Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Uruguay et Paraguay). Elle visait à éliminer les opposants aux régimes en place, dans les années 1970 et 1980. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5562, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>